

**COMPTE-RENDU DE LA  
COMMISSION DU CENTE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
- SÉANCE DU 24 MARS 2015 -**

L'année deux mille quinze, le 24 Mars à 20 Heures 30, le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réunie à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Présidente.

**Étaient présents** : Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie (Présidente), Mme HIRAUX Chantal, Mme DELAMAIN Claudine, Mme PERNIN Stéphanie, M. PETIT Jean-Marie, M. BATTAGLIA Pierre (conseillers municipaux), Mme ABRAMOVICI Danielle, Mme VANNIER Pierrette, M. DUFOUR Bernard, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : Mme DE MONTALEMBERT DE CERS Anne (donne pouvoir à Mme PERNIN Stéphanie), Mme LEKBIR Isabelle, Dr DUPOND Delphine, M. LE DROUMAGUET Christophe, M. PLANELLS Marc.

**Secrétaire de Séance**: Mme DELAMAIN Claudine.

- ❖ Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H40.



*Madame la Vice-présidente propose au C.C.A.S. d'ajouter un point à l'ordre du jour du C.C.A.S., point n°8, afin de traiter le cas d'une aide à la personne, et de reporter le point existant n° 8 (questions diverses) au point n°9.*

*Le C.C.A.S. accepte la proposition à l'unanimité.*



**ORDRE DU JOUR MODIFIÉ :**

- ◆ Approbation du compte-rendu du CCAS du 10 Février 2015
- ◆ Compte de gestion 2014
- ◆ Compte administratif 2014
- ◆ Affectation du résultat
- ◆ Subventions aux associations
- ◆ Budget primitif 2015
- ◆ Autorisation d'une participation à un cycle de formation sur la mémoire par le CLIC
- ◆ Aide à la personne
- ◆ Questions diverses.



## 1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.C.A.S. DU 10 FÉVRIER 2015.

M. DUFOUR Bernard signale qu'il n'a pas reçu ce compte-rendu. En conséquence, il s'abstient lors de son approbation : Le compte rendu est approuvé à la majorité par neuf voix pour et une abstention.

## 2- COMPTE DE GESTION 2014.

Après délibération, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. vote à l'unanimité le compte de gestion 2014 du C.C.A.S. dressé par Monsieur le Receveur Municipal dont le résultat est identique au compte administratif 2014 dressé par Madame la Présidente.

### Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013 :

• Investissement .....	+	0,00 €
• Fonctionnement .....	+	9 339,85 €
• Excédent .....		9 339,85 €
<hr/>		
• Part affectée à l'investissement exercice 2014.....		0 €

### Résultat de l'exercice 2014 :

• Investissement .....	+	0,00 €
• Fonctionnement .....	+	2 582,31 €
• Exédent .....		2 582,31 €

### Résultat de clôture de 2014 :

• Investissement .....	+	0 €
• Fonctionnement .....	+	11 922,16 €
<hr/>		
• Ce qui représente un excédent de clôture .....		11 922,16 €

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité après délibération que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 3- COMPTE ADMINISTRATIF 2014.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., réuni sous la présidence de Madame HIRAUX Chantal, Vice Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Présidente, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice considéré,

1 °) Constate que le compte administratif fait apparaître

#### Montant des résultats cumulés au 31 Décembre de l'exercice précédent :

• Excédent de la section d'investissement .....	+	0,00 €
• Excédent de la section de fonctionnement .....	+	9 339,85 €
• Excédent de clôture .....	+	9 339,85 €
• Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement Au cours de l'exercice .....		0,00 €

#### Opérations budgétaires de l'exercice :

• Dépenses d'investissement .....	960,00 €
• Recettes d'investissement .....	960,00 €
• Excédent d'investissement.....	0,00 €
• Dépenses de fonctionnement.....	13 667,69 €
• Recettes de fonctionnement .....	16 250,00 €
• Excédent de fonctionnement.....	+ 2 582,31 €
• Résultat de l'exercice - Excédent.....	+ 2 582,31 €

#### Résultats comptables cumulés au 31 Décembre de l'exercice :

• Excédent d'investissement 2013 .....	+	0,00 €
• Excédent d'investissement 2014 .....	+	0,00 €
• Excédent de clôture d'investissement .....	+	0,00 €
• Excédent de fonctionnement 2013 .....	+	9 339,85 €
• Part de l'excédent de fonctionnement affectée à l'investissement .....		0,00 €
• Excédent de clôture de fonctionnement 2014 .....	+	2 582,31 €
• Excédent de clôture global .....	+	11 922,16 €

**Montant des restes à réaliser en investissement :**

• Dépenses d'investissement.....	0,00 €
• Recettes d'investissement .....	0,00 €
• Résultat comptable des restes à réaliser .....	0,00 €

**Montant des restes à réaliser en fonctionnement :**

• Dépenses de fonctionnement.....	0,00 €
• Recettes de fonctionnement .....	0,00 €
• Résultat comptable des restes à réaliser .....	0,00 €

**Résultats cumulés en fin d'exercice :**

• Excédent des restes à réaliser .....	+	0,00 €
• Excédent d'investissement.....	+	0,00 €
• Besoin de financement des opérations d'investissement.....		0,00 €
• Excédent de fonctionnement.....	+	11 922,16 €
• Excédent de fonctionnement disponible .....	+	11 922,16 €

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 24 mars 2014 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au moment du vote du compte administratif 2014 du C.C.A.S., Madame la Présidente s'est retirée conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Le compte administratif 2014 du CCAS est adopté à l'unanimité.

**4- AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013.

**Constatant que le compte administratif fait apparaître :**

• un excédent de fonctionnement de .....	+	11 922,16 €
--	---	-------------

**Constatant les résultats suivants :**

**Solde d'exécution de fonctionnement**

• Résultat de l'exercice .....	+	2 582,31 €
• Résultats antérieurs reportés .....	+	9 339,85€
• Résultat à affecter .....	+	11 922,16 €

### Solde d'exécution d'investissement

• Excédent de financement .....	+	0,00 €
• Résultats antérieurs reportés .....	+	0,00 €
• Résultat à affecter - Excédent de financement .....	+	0,00 €

### Solde des restes à réaliser d'investissement

• Excédent de financement .....	+	0,00 €
---------------------------------	---	--------

Il apparait un besoin de financement net égal à..... 0,00 €

Après délibération, les membres du CCAS décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### Affectation

• Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement .....	0,00 €
• Virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021) .....	0,00 €
• Report en fonctionnement Recettes 002 .....	+ 11 922,16 €

## 5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur DUFOUR Bernard préférerait donner 500 € pour les Restaurants du Cœur plutôt que d'augmenter la subvention de l'association Demeter. Mme la Présidente précise qu'il y a eu un changement de direction. Mme ABRAMOVICI Danielle ajoute qu'elle travaille maintenant aussi avec l'association Demeter en qualité de représentante des Restaurants du Cœur.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. procèdent au vote : Pour 09, 1 voix « Contre » (M. DUFOUR Bernard), 0 Abstention: Les membres du C.C.A.S. acceptent à la majorité les subventions aux associations suivantes :

✓ Article 6573 .....ADAPEI 77 .....	500,00 €
✓ Article 6574 .....Solidarité Demeter .....	1 000,00 €
✓ Article 6574 .....Secours catholique .....	200,00 €
✓ Article 6574 .....Secours populaire .....	200,00 €
✓ Article 6574 .....Croix rouge .....	100,00 €
✓ Article 6574 .....A.F.S.E.P. ....	100,00 €
✓ Article 6574 .....Fond de solidarité ERDF - GRDF .....	400,00 €

## 6- BUDGET PRIMITIF 2015

Après délibération, les membres du C.C.A.S. votent à l'unanimité le budget primitif 2014 du CCAS arrêté à la somme de **22 442,16 €** pour les dépenses et recettes de fonctionnement et de **0,00 €** pour les dépenses et recettes d'investissement.

#### 7- AUTORISATION D'UNE PARTICIPATION À UN CYCLE DE FORMATION SUR LA MÉMOIRE PAR LE CLIC

Madame la Vice-présidente fait part d'une conférence organisée par le CLIC le 02 Avril 2015 à Vulaines sur Seine sur le thème : « Ma mémoire, pourquoi et comment la stimuler ». Onze ateliers seront ensuite répartis jusqu'à fin Juin 2015. Quatre se dérouleront à Samoreau, quatre à Héricy, et trois à Vulaines sur Seine.

Un financement égal à 950,00 € est donné par l'A.R.S.

Il reste 450,00 € à la charge des trois communes de la C.C.E.S.F., soit 150,00 € par commune. Par ailleurs, une participation est demandée à chaque participant pour les fidéliser.

M. DUFOUR Bernard signale que ce type de prestation était autrefois réalisé gratuitement : Mme la Présidente lui répond qu'aujourd'hui plus rien n'est gratuit.

Afin de soutenir cette action, Madame la Vice-présidente sollicite le C.C.A.S. pour la prise en charge de la facture équivalente à 150,00 € représentant la participation de la commune d'Héricy, dont le règlement est à établir à l'ordre du CLIC.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. approuvent à l'unanimité la proposition de Madame la Vice-présidente.

#### 8- AIDE À LA PERSONNE

Madame la Vice-présidente fait part du cas de Madame XXXXXXXXXXXX - 77850 HERICY, à laquelle une aide de 154,49 € avait été accordée par le C.C.A.S. en Décembre 2014 pour le règlement d'une dette de restauration scolaire.

Cette personne est toujours en situation de limitation de puissance énergétique, en raison d'une dette importante due à E.D.F. : 2 968,00 €, mais risque maintenant la coupure et la résiliation d'office à la fin du mois de mars, la trêve hivernale prenant fin.

Un dossier FSL est en cours de montage. Cela permettra de lui accorder au mieux 600 €; Il est nécessaire de trouver 500 € supplémentaires pour permettre de repousser l'échéance d'une coupure.

Afin de soutenir cette personne et après étude du déséquilibre budgétaire, et étant donné le niveau d'endettement de cette personne, nous la dirigeons vers la Maison des Solidarités pour étudier la possibilité de créer un dossier de surendettement.

Dans l'attente, Madame la Vice-présidente sollicite aujourd'hui le C.C.A.S. :

- Pour la prise en charge d'une partie de la facture due à E.D.F. pour un montant de 500,00 €.
- Pour l'autoriser à demander à la commune la gratuité de la cantine pour l'enfant scolarisé de cette personne.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. approuvent à l'unanimité les propositions de Madame la Vice-présidente.

## 9- QUESTIONS DIVERSES

Madame la vice-présidente informe le C.C.A.S. que la navette fonctionne chaque mardi matin pour emmener cinq personnes âgées faire leurs courses à Casino. Ce nombre pourrait croître suite à la visite de l'animatrice de la Maison de retraite d'Héricy.

Point sur le repas des Séniors : Mme VANNIER Pierrette signale que l'entrée était légère, le dessert plus que moyen mais que l'ambiance était bonne. Ce repas a coûté 3 980 €, décorations et animation comprises.

M. PETIT Jean-Marie demande ou en est la création d'une cellule pour les demandeurs d'emplois : Mme la Vice-présidente lui répond que cela est du ressort de la commission « action sociale » et non pas du C.C.A.S.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.

---

La Secrétaire,

Claudine DELAMAIN

La Présidente,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT

